

REUNION DU MARDI 5 FEVRIER 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE , LE CINQ FEVRIER A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent - ROSSIGNOL Etienne - BUSSON Christophe -
LEGOUPIL Jacques -

Étaient absents : Messieurs FONTAINE Thomas - GEOFFROY Frédéric

Étaient excusés :

Monsieur LEMARCHAND Laurent a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil, l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen ainsi que l'adaptation des statuts du SDEC Énergie.
Le Conseil Municipal donne son accord pour cet ajout.

I / Approbation de la réunion du 25/10/2012.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2012. Ce dernier ne soulève aucune remarque , il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II/ Certificats Administratifs :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'établissement de 2 certificats administratifs pour décision de modification budgétaire :

- 1) Paiement de la facture du Cabinet Hernat :
 - 020 Dépenses imprévues d'investissement : - 2 518 €
 - 2031 Frais d'études : + 2 518 €
- 2) Titre exécutoire CABALOR :
 - 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : - 48 €
 - 73921 Attributions de compensation : + 48 €

2 / Délibérations concernant la restructuration du cimetière :

La législation funéraire pour la restructuration de notre cimetière nous impose de prendre 2 délibérations :

- Sort des concessions échues
- Modification des durées de concessions funéraires et de leurs tarifs

Vote pour : 8 Vote contre : 0 Abstention : 0

.....suite de la réunion du 05 février 2013...

3/ Acquisition des terrains Hameau de la Perruque :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, afin de concrétiser l'achat des terrains situés au Hameau de la Perruque, pour faire suite à la délibération 2012 - 24 du 25 octobre 2012 de lui donner tout pouvoir en matière d'acquisition de ces terrains, de signature des actes notariés ainsi que les opérations de bornage se référant à ce projet.

- de l'autoriser à prendre contact avec les riverains du lotissement du Hameau de la Perruque afin d'envisager une cession de terrain dans la continuité leur parcelle, tout en préservant une superficie en bordure du RD 37b au titre communal.

Vote pour : 8 Vote contre : 0 Abstentions : 0

4 / Charte d'entretien des espaces publics (FREDON) :

Monsieur le Maire donne lecture de la charte d'entretien des espaces publics, l'objectif de cette charte est de mettre en oeuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les termes du niveau 1 de cette charte financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 50 % et RESEAU à hauteur de 40 % et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Syndicat Mixte de production d'eau potable de la région de Caen :

Le Maire expose ce qui suit :

Le schéma départemental de coopération intercommunal du Calvados, publié par arrêté préfectoral du 23 décembre 2011, énonce, dans le cadre de la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes, l'objectif d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité tant sur le plan sanitaire que quantitatif et de permettre une bonne gestion du patrimoine. A cette fin, il organise l'alimentation en eau potable du département en 10 secteurs géographiques.

Pour le secteur E, et comme annoncé lors de différentes réunions de travail, le schéma prévoit que le périmètre du syndicat de production d'eau de la région de Caen est étendu au syndicat d'adduction d'eau de la région d'Argences, au syndicat d'adduction d'eau potable de Sannerville - Touffreville et au syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint Pair.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la seule compétence production d'eau potable, à l'extension du syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen aux syndicats suivants :

- syndicat d'adduction d'eau de la région d'Argences,
- syndicat d'adduction d'eau potable de Sannerville - Touffreville
- syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint Pair

Vote pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

...suite de la réunion du 05 février 2013....

6/ Adaptation statuts du SDEC Énergie :

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC Énergie dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 20 décembre 2012, le comité syndical du SDEC Énergie a approuvé l'adaptation des statuts. Préalablement, les élus ont été invités à débattre de ce projet au cours des 17 commissions locales d'énergie organisées du 1er au 18 octobre 2012.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du CGCT, le président du SDEC Énergie a notifié les nouveaux statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer des nouveaux statuts proposés.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux adoptés par le comité syndical du SDEC Énergie.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SDEC Énergie.

Vote pour : 8

Contre :

Abstention :

7/ Questions diverses :

⇒ Le mur du local du Comité des Fêtes côté "baie" étant en très mauvais état, Monsieur le Maire a fait établir un devis à l'entreprise Yannick MAUGER et l'a accepté pour un montant de 1 864, 16 €. Les travaux de réparation, vu l'urgence, sont terminés.

⇒ Une réponse du Conservatoire du Littoral à nos courriers a été reçue en date du 13 décembre 2012 autorisant la commune à aménager un terrain de pétanque sur la parcelle A2 N°371(terrain foire aux greniers), cet aménagement sera réversible et pourra être retiré à tout moment à la demande du Conservatoire.

⇒ Nous avons été contacté par l'association Saint-Vincent de Paul de Ranville qui distribue des colis alimentaires et aide avec d'autres associations, des personnes pour payer diverses factures. Une demande de subvention à hauteur de 0,30 € par habitant a été sollicitée. Une somme sera prévue au budget 2013.

⇒ Intervention de Mme Masselin qui souhaiterait que les lettres de la stèle PIRON soient repeintes.

⇒ Intervention de Mme Martinoff : les locations de la salle des fêtes pour l'année 2012 se montent à 3 300 €
Le comité de jumelage a fait part de la venue des Belges les 24 et 25 août 2013, nous n'en connaissons pas encore le programme.

L'ordre du jour ayant été vu et aucun autre sujet abordé,

La séance est levée à 20 heures 20 minutes

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal

